



Facturation fictive de location de compteur d'eau

Par **lavorel**, le **03/10/2012** à **21:36**

Bonjour,

Suite à une assemblée de copropriétaires, un devis pour installer des compteurs d'eau dans chaque appartement a été voté.

La société d'installation de compteurs d'eau a constaté que la trappe d'arrivée d'eau est trop petite (par rapport à la taille de leurs compteurs) chez certains copropriétaires dont moi et le syndic m'a ordonné par courrier de faire des travaux d'agrandissement de la trappe à mes frais.

J'ai refusé de le faire car,

- premièrement, le devis ne prend pas en compte ces frais supplémentaires et

-deuxièmement, je crains que la trappe soit située sur un mur porteur.

Le syndic me facture régulièrement des frais de location de compteur d'eau et comme je refuse de payer une location sur un appareil que je ne possède pas .Je reçois tout le temps des lettres de mise en demeure qu'on me facture.Les sommes s'accroissent .Est ce normal?

merci pour votre réponse

cordialement